



N° 695
17-06-2003

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

**Premiers reculs
ministériels,
... trop insuffisants**
**Poursuivre,
étendre
l'action**



G8 à Evian : nouvelles des riches

Pas surprenant : l'économie a été au cœur des débats. Le système est en crise, la réponse urgente est d'accélérer la libéralisation du commerce ! Il faut « dynamiser la croissance », investir, consommer. Halte à la morosité.

A peine étonnant : les USA méprisent même les autres pays riches et « Deubeuliu » (W) Bush n'a honoré le G8 que d'une brève apparition.

Intéressant : le « contre G8 » organisé par les alter mondialistes a été un succès : débats et très grosses manifestations avec une toujours plus forte participation d'ATTAC et d'autres mouvements (dont la FSU) et hélas, quelques casseurs (ultra minoritaires)

Moins attendue : la schizophrénie du président Chirac s'aggrave. Il appelle de ses vœux, à l'échelle mondiale, une politique « responsable » et non fondée sur le seul profit, alors qu'il agit ou fait agir en France en sens contraire.

Remarquable enfin : il invite à ce G7+1, les représentants de certains pays pauvres ou importants. Or, à l'issue des travaux, pas un des représentants de ces derniers n'a exprimé quelque colère, ou même quelques désaccords quant à la sauce à laquelle ils seront mangés !

La contestation alter mondialiste a du pain sur la planche !

Jean-Louis DUBROCA

SOMMAIRE

- Edito p. 2
- Déclaration intersyndicale..... p. 3
- Action du 10 juin p. 3
- Les mesures annoncées p. 4
- Réforme du CAPEPS p. 5
- Programmes Collège p. 5
- Sport Scolaire..... p. 5
- Corpo..... p. 6
- Ministère des sports p. 6
- Débat p. 6-7

Pour un vrai débat sur les retraites

Une des exigences apparue dans le mouvement actuel pour tous les collègues, mais aussi pour l'opinion publique est la nécessité d'un grand débat public sur les retraites.

En effet, les affirmations continues et répétées de nombre d'hommes politiques et d'experts, complaisamment relayée par de nombreux médias, sur l'impossibilité de faire autrement, ne constituent en rien un réel débat démocratique public.

C'est pourquoi, nous appelons tous les collègues à contacter les médias du service public pour exiger que tous les points de vue puissent s'exprimer et que les responsables syndicaux (autres que Chèreque !) puissent également bénéficier d'une expression dans une grande émission à 20 h 30.

édito

de premiers reculs..

trop insuffisants, poursuivre l'action



Le gouvernement est venu devant les organisations syndicales, le mardi 10 juin, avec, globalement, le minimum présentable de propositions ⁽¹⁾. Sur la décentralisation le recul est notable, mais insuffisant, sur les retraites c'est le statut quo modifié à la marge, sur le budget c'est flou et sans commune mesure avec les besoins et le second degré c'est sec, sur les universités, c'est « reportée » à la rentrée. Il savait qu'il décevrait et pourtant il l'a fait.

Il faut bien comprendre la tactique. Contraint à quelques reculs, il est décidé à lâcher le moins possible. Il sait que le gouvernement précédent explorait des pistes similaires

et donc il veut faire de cette réforme une réforme irréversible, les conditions politiques s'y prêtent puisqu'il est installé à la tête de l'Etat avec toutes les commandes en main et qu'il n'y a pas d'alternative politique crédible. Cela aide. Mais il résiste aussi pour se garantir la mise en place des réformes qu'il veut imposer, dans les mois qui viennent – train de privatisations et réformes de la protection sociale – et qui sont tout aussi impopulaires parce que meurtrières pour les salariés. Il spéculé sur le découragement qui pourrait s'ensuivre, parmi tous ceux qui sont entrés longuement en lutte, voire sur les débats que l'extension des luttes ne manque jamais de produire afin de diviser les fronts syndicaux toujours difficilement préservés.

Les luttes exceptionnelles qui se déroulent marquent de leur empreinte le corps social français ; elles créent le sentiment aigu que rien ne sera acquis sans une forte détermination dont on voit bien qu'il va falloir qu'elle s'exerce encore durablement ; le ministère Ferry révèle la brutalité de la confrontation sur la question scolaire. Crûment, il nous affirme que nous devons nous contenter, pour les années à venir de pain sec et d'eau fraîche, c'est-à-dire que nous aurons à supporter durablement les effets les plus détestables de la « fracture sociale ».

La pensée unique qui alimente les propositions ministérielles, mais pas uniquement, ne peut déboucher que sur un conflit tant le dialogue social, pourtant promu fait de civilisation par le Premier ministre, était impossible, sinon, comme l'a fait la CFDT, d'en accepter toutes ses conditions ?

La lutte syndicale contraint le gouvernement à certains reculs, même s'ils ne sont pas à la hauteur des engagements des uns et des autres. Ce sont certainement les limites mêmes des actions présentes si elles ne sont pas capable de passer à un palier supérieur qui puisse agréger plus largement les salariés des entreprises publiques et privées. C'est ce à quoi nous nous employons avec la CGT, FO, et l'UNSA ; des avancées plus significatives sont à ce prix : mettre en mouvement des millions de salariés, de façon permanente, dans la diversité, sur des objectifs partagés pour aboutir à de nouvelles négociations. Ces objectifs doivent se mener ici et maintenant parce que les luttes perdues sont celles que l'on n'a jamais menées.

Jean LAFONTAN

le 12 juin 2003

(1) Ce bulletin et notre site donnent à chacun les éléments pour juger des quelques reculs ministériels

Ce bulletin est réalisé le 12 juin pendant que se réunit le conseil délibératif national du SNEP qui prendra un certain nombre de décisions sur l'action. Vous pourrez en prendre connaissance sur le site.

10 juin :

la force du mouvement social confirmée

Le mardi 10 a mis en évidence, une nouvelle fois, la détermination des salariés.

Grèves et manifestations ont largement rassemblé, bien au delà des secteurs de l'éducation et des transports, même si ceux-ci restent les plus mobilisés. L'ensemble du secteur public ainsi que des entreprises privées ont été partie prenante du mouvement. Les commentaires de début juin sur l'essoufflement du mouvement (cf édito du bulletin 694) ont du baisser d'un ton. Aucun com-

mentateur sérieux n'a pu remettre en cause l'ampleur de la mobilisation en ce jour d'ouverture du débat sur les retraites à l'assemblée et de rencontre entre les ministres et les fédérations de l'éducation.

Dès le soir du 10, après de nombreuses AG de grévistes, de nouveaux rendez-vous étaient pris, avec des formes d'action variées, souvent originales, régulièrement tournées vers l'opinion publique pour informer, échanger, mobiliser.

Chacun sent bien que face aux enjeux de société lourds posés par le mouvement social, il faut trouver des formes qui permettent de durer, de rassembler, d'élargir, le plus unitairement possible.

Déjà, un nouveau temps fort le 12 est décidé (voir ci-après).

Serge CHABROL



▲ Montargis ▼



← Le pont du Gard



Les CRS comme argument ?

Tout particulièrement à La Réunion, mais également dans d'autres départements et académies (Poitiers, Corse, ...) se sont multipliées des violences policières ces derniers jours.

Le gouvernement, après avoir espéré le pourrissement du mouvement et l'usure des grévistes semble avoir, face à la détermination des personnels en lutte, choisi d'utiliser la manière forte. Après les provocations ministérielles affirmant la volonté de requérir la force publique, il est passé à l'acte. L'objectif gouvernemental reste le même : chercher à couper le mouvement du soutien de l'opinion en confondant volontairement la masse des manifestants et quelques individus qui souhaitent provoquer des violences.

Des collègues, des jeunes, qui manifestaient pacifiquement, ont été blessés.

Le SNEP condamne le recours à la violence policière en lieu et place du dialogue social.

Déclaration intersyndicale de la CGT, CGT-FO, UNSA, FSU

La journée de grèves et de manifestations du 10 juin, la 7^e journée d'action depuis le début de l'année, aura été un démenti au gouvernement qui tablait sur « l'essoufflement » du mouvement et sa dérive vers des formes violentes.

Le succès de ce 10 juin est la démonstration que, loin du repli, nous avons été capables d'élargir le mouvement, de l'inscrire dans la durée et de conserver l'adhésion de l'opinion publique.

Le refus de négocier sur les retraites apparaît encore plus injustifié. Il n'est pas question de tourner la page.

Les organisations syndicales CGT, CGT-FO, UNSA, FSU confirment :

- la nouvelle journée nationale interprofessionnelle de grèves et de manifestations le 12 juin avec le meeting-manifestation de portée nationale de Marseille. Une forte mobilisation est à nouveau possible sans bloquer les épreuves du Baccalauréat ;
- elles prendront toutes les initiatives nécessaires pour renforcer, élargir le mouvement et obtenir l'ouverture de négociations.

LE 10 JUIN 2003

Décentralisation : des premiers reculs insuffisants, Budget et retraites : des miettes... *il faut poursuivre*

Le gouvernement a été contraint, face aux mobilisations importantes d'opérer de premiers reculs sur le volet éducatif de l'avant projet de loi sur la décentralisation.

– **Transfert des compétences aux régions** : le gouvernement renonce aux transferts des CO PSY, des assistantes sociales et des médecins scolaires. Par contre, il maintient le transfert des TOS, avec un délai de mise en œuvre aux régions en précisant qu'il créerait un « cadre d'emploi spécifique » pour ces personnels (précisant leur appartenant-

service public d'éducation et la définition des missions que l'Etat continuera à assumer : définition des voies de formation, contenu des enseignements, définition et délivrance des diplômes nationaux, recrutement et gestion des personnels enseignants et d'encadrement, répartition des moyens et régulation de l'ensemble du système éducatif, contrôle et évaluation des politiques éducatives.

Des retraits significatifs sur ce dossier mais qui ne concernent qu'une partie de nos revendications.

face aux nouveaux besoins, rien sur les MI-SE, ni sur la résorption de la précarité.

Pour les retraites, le gouvernement s'engage à préciser à l'occasion du débat parlementaire, certaines mesures du projet de loi :

– **Pour les enfants nés avant 2004**, les femmes qui ont eu un enfant avant de travailler bénéficieront de la même bonification que celles qui ont eu un enfant pendant leur période d'activité.

– **Pour le rachat des années d'étude** la suppression de la condition d'un lien avec le concours passé sera proposé par amendement. De même les modalités financières concernant le rachat devraient être définies dans les meilleurs délais.

– **Les années passées à temps partiel** pour élever un enfant de moins de

3 ans seront comptées comme des annuités pleines non seulement pour la durée d'assurance mais aussi pour le calcul de la retraite.

Ces propositions sur les retraites sont dérisoires alors que les personnels exigent le retrait du projet FILLON et l'ouverture de réelles négociations sur les propositions alternatives qu'ils expriment avec les organisations syndicales.

Les premiers reculs significatifs mais insuffisants, les reports de certains dossiers, sont le résultat de la pression des luttes menées dans le secteur de l'éducation, ils sont aussi signe d'une recherche tactique de division du mouvement social. Ceci doit nous conforter dans la nécessité de poursuivre la mobilisation, de l'élargir pour gagner, car les questions soulevées sont autant d'enjeux de société.

Dominique DELIGNY



à Poitiers

ce à l'équipe éducative et leur régime de travail et confirmant qu'ils continueront à exercer leur mission dans le cadre des établissements scolaires).

La sectorisation des collèges ne serait plus laissée à l'initiative des collectivités territoriales.

– **Autonomie des établissements** : les dispositions expérimentales concernant l'autonomie des établissements qui ne pouvaient qu'accroître la concurrence et les inégalités entre les établissements sont renvoyées au débat sur l'avenir de l'éducation, débat qui devrait s'engager prochainement et conduire à une nouvelle loi d'orientation.

– **Missions de l'Etat** : le projet de loi précise le caractère national du

Sur le budget, le gouvernement annonce qu'une « réflexion sera conduite afin de définir la politique d'emploi du MEN en tenant compte des évolutions démographiques, notamment dans le premier degré ». Cette ouverture reste à quantifier .

Le gouvernement dégage une provision de 80 millions d'euros sur le budget 2003. En réalité, il ne fait que rendre la moitié des crédits pédagogiques ou de formation gelés ou annulés ces derniers mois.

Mais rien de concret qui exprime clairement la priorité à l'éducation dans le budget de l'Etat, rien non plus sur le remplacement des personnels partant à la retraite ni sur les créations d'emplois pour faire

Déclaration de l'Interfédérale de l'Éducation

Il aura fallu des mois de mobilisation des personnels avec leurs organisations syndicales pour que le gouvernement accepte enfin d'ouvrir le dialogue.

Les annonces faites lors de la table ronde du 10 juin marquent des avancées, l'abandon du transfert des conseillers d'orientation psychologues, des assistantes de service social et des médecins scolaires qui resteront fonctionnaires d'État.

Par contre le maintien du transfert des 100 000 personnels TOS reste toujours injustifié et inacceptable. Des intentions budgétaires, notamment en faveur du 1^{er} degré, restent à confirmer. Aucune réponse satisfaisante n'a été apportée sur l'avenir des MI-SE et des aides éducateurs.

Les propositions sur les retraites sont à la marge et restent dans le cadre du projet de loi que les ministres nous ont répété ne pas vouloir négocier.

Dans ces conditions, les organisations syndicales FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-ÉDUCATION, appellent dès maintenant les personnels à faire de la journée du 12 Juin un nouveau temps fort d'expression, de grève et de manifestations.

Elles rappellent, à cette occasion, leur attachement au droit de grève.

Soucieuses de l'intérêt des jeunes, les organisations syndicales réaffirment leur opposition à toute forme de boycott, de blocage, d'action de nature à nuire au déroulement des examens.

10 juin 2003 - 21 heures

CAPEPS :

UNE RÉFORME EN CATIMINI ?

C'est la lecture du BO de mai sur les programmes des concours 2004 qui nous a alertés. Le CAPEPS externe et l'agrégation interne (pour d'autres raisons) n'y apparaissent pas.

Confirmation auprès de la Direction des personnels : une réforme du concours (« qu'il convenait de simplifier ») est en gestation pour 2004. (Les programmes seront donc connus ultérieurement.)

Comme le dialogue social est très à la mode en ce moment, la DPE ajoute avec assurance que comme ces textes (des arrêtés) ne sont pas formellement soumis à l'avis des instances paritaires... Elle ne comprend pas la demande du SNEP d'une concertation. Cela relèverait à ses yeux d'un simple tête à tête Inspection générale, DPE ! Cette situation est totalement ubuesque. Le SNEP est demandeur d'une réforme depuis plusieurs années, des discussions informelles ont déjà eu lieu entre l'IG et le SNEP. Des textes circulent. Le Haut Comité de Suivi des concours a donné un avis sur une proposition de l'IG. Le SNEP a transmis des réflexions et des remarques à cette même institution. Il a ouvert une réflexion publique, rassemblé des points de vue experts et militants.

Dans un courrier au Ministre en juillet dernier, nous avons dit que nous souhaitions une véritable concertation sur ce sujet, le directeur de la DPE était informé de cette exigence, somme toute bien naturelle...

Et bien non ! Une réforme déterminante quant à notre identité professionnelle risque de se mettre en place sans que les décideurs souhaitent entendre le point de vue du principal interlocuteur syndical. Ainsi va la vie politique dans notre belle démocratie.

Le SNEP intervient auprès du Ministre pour exiger soit une concertation immédiate, soit le retrait du projet.

Alain BECKER

Programmes d'EPS du collège : une relecture pour quelles orientations ?

Chargé de cette relecture, le Conseil National des Programmes (CNP) a classé les disciplines en 2 groupes : sciences et humanités. Après en avoir été écartée, l'EPS a été rattachée au groupe des sciences. S'ajoute à cela un groupe de travail sur la technologie.

Le SNEP (A. Becker, M. Fouquet) a été reçu par le président du groupe « sciences » J.-F. Bach, le vice-président J.-P. Sarment, l'IPR responsable du travail pour l'EPS J.-L. Mourier (IPR EPS) et plusieurs membres de la DESCO.

Dans une première partie d'entrevue très courte (45 mn) le président, manifestement peu intéressé par cette entrevue, a rappelé les objectifs du groupe :

- 1) actualiser, moderniser ;
- 2) recentrer l'enseignement sur « les problèmes du futur citoyen "avec des textes" plus proches des préoccupations des enfants et de leurs familles » ;
- 3) accent sur la démarche expérimentale pour laquelle on préconisera des groupes allégés. Des « thèmes de convergence » permettront de « renforcer la cohérence entre disciplines », en particulier en vue des IDD. Il a ainsi commenté un document déjà transmis au SNEP depuis trois semaines ! En revanche, il est resté silencieux ou secret sur le sens profond du travail entrepris sur ces enjeux en termes de savoirs sur sa dimension méthodologique.

Au final, c'est plus l'attitude du président qui surprend, que le caractère innovant de ses propositions... Un second temps improvisé à la demande du SNEP a permis, avec J.-L. Mourier et la responsable de la DESCO, d'approfondir la question spécifique de l'EPS. Les projets de programmes restant pour l'instant « confidentiels », nous avons dû débattre à partir d'une synthèse écrite très succincte et de la présentation orale des orientations proposées. Si le discours tenu semble assez proche des préoccupations que le SNEP avait exprimées auprès du président du CNP dès janvier 2003, quelques remarques s'imposent d'ores et déjà : un vrai bilan public des programmes actuels s'impose et n'a pas été réalisé. A côté des 8 groupes d'APSA maintenus, la classification « classante » en « 4 types d'expériences motrices » laisse entrevoir, outre la formulation très dualiste et contestable, un glissement possible vers un « réductionnisme » culturel déjà à l'œuvre aujourd'hui dans la circulaire organisant le bac EPS.

Le SNEP a fait des remarques et s'est interrogé sur le sens du discours qui nous était tenu. Il sera attentif à la rédaction et à l'orientation des textes proposés par le groupe. Il serait regrettable qu'un consensus possible sur le fond soit balayé par le retour inattendu d'un débat que nous avions apparemment le tort de considérer comme dépassé à l'issue des travaux sur le collège et le lycée.

**Alain BECKER,
Michel FOUQUET**

Sport scolaire et préparation de la rentrée

Préparer une bonne rentrée pour l'AS dans chaque établissement, pour l'UNSS aux niveaux district, départemental et académique, c'est aussi s'engager dans l'action pour une autre politique d'éducation, même si pour certains, il y a apparemment certaines contradictions entre les formes de grève, l'engagement dans le mouvement social actuel et la participation à ce travail.

La vigilance s'impose, comme cela a été rappelé dans le bulletin 693 : sur le forfait de 3h pour tous, sur la libération du mercredi après-midi, sur la mise à disposition des installations pour le sport scolaire. La circulaire du 25 avril 2002 (BO 25 du 20 juin 2002) donne des points d'appui intéressants. Elle est en lien sur le site du SNEP (péda, sport scolaire).

Vigilance aussi sur les moyens mis à disposition de l'UNSS, en particulier au niveau des districts. Les rectorats et les IA ont à gérer une pénurie budgétaire qui peut déboucher sur des coupes sombres ... et on sait que le sport scolaire est souvent attaqué dans ces circonstances.

Enfin, si la désorganisation certaine de cette fin d'année laisse place à un travail de bilan du fonctionnement du sport scolaire, il est important que la réflexion collective permette la mise en chantier ou l'affinement des projets – d'AS, de districts, départementaux, académiques – dans une dynamique offensive et ambitieuse.

Comptons d'abord sur nous-mêmes pour promouvoir le sport scolaire que nous voulons.

Michel FOUQUET

Liste d'aptitude d'accès au corps des profs d'EPS (décret de 80)

Des dysfonctionnement inacceptables !

Ce sont des documents de travail préparant la CAPN d'intégration 2003 dans le corps de professeurs d'EPS, entachés de nombreuses erreurs que les commissaires paritaires du SNEP viennent de découvrir et tout particulièrement la disparition pure et simple de la bonification de 50 points pour l'obtention du professorat adjoint qui avait enfin été instituée, suite à nos demandes répétées, pour les promotions de cette année (B.O. du 31/10/2002).

Nous avons à plusieurs reprises alerté l'administration, tant oralement que par courrier, sur la mauvaise intégration de cette bonification par les Académies et sur les inégalités qui risquaient d'en découler.

Malgré les assurances données, il semble que l'attention des rectorats n'ait pas été attirée, ni les explications fournies et que nombre d'entre eux, en dépit de l'intervention de commissaires paritaires académiques, n'aient pas pris en compte cette bonification. Dans l'impossibilité d'établir une liste nationale équitable l'administration a retiré la bonification.

Cette mauvaise gestion lèse gravement les collègues concernés. Rappelons que cette bonification de 50 points a pour objet de permettre aux plus jeunes des CE d'EPS, ceux pour lesquels la revalorisation se fait le plus attendre et qui pourtant sont le plus diplômés, d'espérer enfin une intégration plus rapide et surtout plus avantageuse à terme qu'elle ne peut l'être pour les CE ayant déjà bénéficié de la hors-classe et surtout de la classe exceptionnelle.

Nous nous sommes adressé à la direction des Personnels Enseignants pour lui demander une révision complète du tableau national, avec campagne de récolte et de prise en compte des diplômés en spécifiant qu'il ne peut être question que les commissaires paritaires du SNEP siègent en CAPN en l'état actuel du traitement de cette liste.

Michèle CHARPIN
Jean-Louis DUBROCA

Promotions des personnels détachés

Après avoir été reportées à plusieurs reprises pour des raisons techniques, les commissions paritaires nationales relatives à l'avancement d'échelon et aux promotions hors-classe et classe exceptionnelle pour les personnels détachés et MAD se dérouleront le 26 juin.

Projet de loi sur le sport dérive financière

Le projet de loi sur le sport qui a été examiné le 4 juin en Conseil des Ministres comporte une disposition qui fragilise le rôle régulateur des fédérations et des ligues au profit des clubs par rapport aux sponsors.

Le SNEP partage l'inquiétude de Serge Blanco président de la ligue de rugby qui écrit dans le journal « Le Monde » du 24/05/03 « Le projet de loi de Jean-François Lamour menace l'organisation du sport ».

Pourtant les Etats généraux du sport avaient plébiscité l'organisation du sport français. Aurait-ils servi à rien ?

Pour ce qui concerne l'article 43, le ministère des Sports a tenu compte du courrier que nous avons envoyé au ministre le 15 avril 2003.

Il subsiste cependant un désaccord fondamental en ce qui concerne les diplômes et qualifications concernant l'encadrement des pratiques dans les disciplines à environnement spécifique.

Mais c'est le décret d'application de l'article 43 qui sera décisif.

Nous avons demandé au ministre de pouvoir être consulté sur le projet.

Pierre DELACROIX

Ministère des sports

déficit énorme au niveau des concours de recrutement 2003 des professeurs de sport.

La CAPN des mutations 2003 et des détachements s'est déroulée le 4 juin 2003.

A la fin du mouvement nous avons comptabilisé 187 postes vacants : 111 postes CAS ; 73 postes CTS et 4 postes en CREPS.

95 recrutements sont prévus pour les 5 concours de recrutements de professeurs de sport ouverts au titre de l'année 2003.

C'est donc 92 postes qui pourraient rester vacants au ministère des Sports, à une période où le ministère du budget annonce qu'un fonctionnaire sur 2 partant en retraite ne serait pas remplacé.

Le ministère des sports créé ainsi toutes les conditions pour que des suppressions d'emploi puissent être effectuées sans « vagues ».

Pierre DELACROIX

Déclaration de l'EE - SNEP

le 01/06/2003

Enseignants d'EPS, nous sommes engagés dans le mouvement de grèves de l'éducation. Nous sommes convaincus que les mesures en rafale prises par le gouvernement Raffarin aboutiraient, si elles s'appliquaient, à une régression sociale historique.

Certains d'entre nous ont commencé la grève reconductible depuis le mois de mars. C'est notamment le cas de l'Académie de Bordeaux, choisie pour expérimenter une nouvelle « autonomie » des établissements qui aggraverait les inégalités entre eux et pour les élèves. Les départements en pointe ont servi de référence pour enclencher un mouvement de grève reconductible qui concerne aujourd'hui 3000 établissements du 2° avec des taux importants de grévistes permanents. Ce mouvement d'ampleur associe la totalité des catégories et des métiers de l'EN.

Sa forme reconductible garantit la démocratie des décisions en AG de grévistes de différents syndicats ou non syndiqués et permet l'extension du mouvement s'appuyant sur les secteurs les plus dynamiques. La présence massive des personnels de l'éducation dans les manifestations, notamment la manifestation interprofessionnelle du 25 mai, confirme notre rôle moteur et celui de la FSU dans l'élargissement interprofessionnel qui se réalise dans plusieurs secteurs et départements. Le 13 mai a marqué un tournant dans la reconnaissance de la force et des revendications de notre action dans les médias et l'opinion.

Le 25 mai ouvre la perspective et pose la nécessité d'une grève générale interprofessionnelle pour imposer le retrait des projets gouvernementaux et le contenu de nos revendications.

Dans les instances du SNEP et de la FSU, les élus de l'Ecole Emancipée ont régulièrement proposé une orientation qui s'appuie sur les secteurs combattifs et la dynamique

Construire l'élargissement plutôt que le décréter Rassembler plutôt qu'exclure

créé pour étendre la grève. Ils ont défendu la grève reconductible comme le meilleur moyen de construire le mouvement.

La direction U et A du SNEP s'est systématiquement opposée à cette orientation, préférant souligner l'inégalité de la mobilisation ou l'absence de débouché politique présenté comme un risque pour tout mouvement d'envergure. N'est ce pas, encore, une façon de subordonner l'activité du mouvement social aux échéances politiques ?

Elle a résisté jusqu'au 9 mai pour accepter de voter la motion du Bureau Fédéral appelant à la grève reconductible.

Lors du CDFN du 26 mai, malgré un large accord dans la FSU, le SNEP a déposé un amendement pour supprimer dans la motion action l'appel à « construire une grève générale interprofessionnelle ».

La direction nationale s'était déjà opposée avec agressivité aux amendements de l'EE lors du Conseil Délibératif national du 15 et 16 mai, malgré les mandats de plusieurs départements pour construire la grève générale. Notre amendement pour construire la grève générale avait obtenu 9 voix, dont 3 EE.

Il s'agit aujourd'hui de faire franchir un cap à la mobilisation, de renforcer notre action par l'extension de la

grève reconductible, par l'entrée en lutte de nouveaux secteurs publics et privés. La généralisation peut faire pencher les hésitants. Elle est indispensable pour gagner. Tout attermoisement est un frein à la dynamique de mobilisation. Nous devons refuser le chantage aux examens et lui opposer résolument le plein et entier exercice du droit de grève de toutes les tâches liées à notre fonction.

Intervenons auprès de la direction du SNEP pour obtenir un engagement clair dans l'orientation fédérale de construire la grève générale.

**Les militants
ECOLE EMANCIPEE du SNEP**

L'école émancipée met en cause « la direction Unité et Action du SNEP » dans sa gestion du mouvement des enseignants d'EPS et conclut sur la nécessité d'obtenir de celle-ci « un engagement clair dans l'orientation fédérale de construire la grève générale ».

La direction du SNEP a toujours veillé à ne pas confondre la forme de l'action (grève reconductible, grève générale) avec l'objectif de l'action : rassembler le plus de collègues possibles dans une action longue, unitaire et puissante, pour gagner. Le nombre de salariés qui s'engagent dans une lutte, sous des formes parfois variées est largement aussi important que la forme de l'action. C'est vérifié lors de chaque initiative revendicative.

Dans un contexte difficile, face à un gouvernement libéral installé dans la durée, sans perspective politique alternative crédible, les militants engagés sur le terrain, cherchent à développer toutes les formes d'action permettant aux tra-

C'est cette démarche de construction progressive d'action élargie et diversifiée qui nous a permis dès le 9 mai et avant d'autres de « faire de la reconduction de la grève le moyen d'action dans les établissements ».

Pour ce qui est de la « grève générale », les militants U et A du SNEP sont intervenus dans le CDFN FSU du 26 mai sur la base du mandat que le CDN du SNEP s'était donné les 15 et 16 mai. Alors que les organisations syndicales hors du champ de l'éducation, et en particulier dans le privé, faisaient état des difficultés rencontrées pour que les travailleurs s'engagent dans des actions de grève, il ne nous semblait pas sérieux que le SNEP se prononce, à leur place, et de manière quelque peu incantatoire, pour la grève générale.

Les militants UA SNEP ont donc proposé au CDFN un amendement disant : « Il s'agit de rassembler largement les salariés avec l'objectif de déboucher sur un puissant mouvement de généralisation des actions dans les secteurs public et privé ». Cet amendement repoussé, ils ont voté le texte fédéral. Notons que cet engouement du CDFN FSU pour la grève générale n'a pas trouvé les suites, tant internes qu'externes, qu'on pouvait espérer.

La mobilisation actuelle nous donne malheureusement raison. Et ceux qui insistent pour dire que la seule solution est la grève générale doivent s'interroger sur l'efficacité d'une proposition qui apparaît exclusive d'autres formes de mobilisation rassemblant des salariés. Notons d'ailleurs que les déclarations inter-confédérales ont appelé, elles, non à la grève générale, mais à la mobilisation générale, considérant que l'important est le rassemblement, dans l'action, d'un maximum de travailleurs. Débattre ensemble, se poser la question du meilleur niveau d'action possible, y compris de la grève et de sa reconduction,

sans exclure d'autres formes d'actions, c'est pour nous le moyen d'élargir le rapport de force sans laisser personne sur le bord du chemin, et surtout pas les travailleurs du privé sur lesquels pèsent de fortes pressions, voire la répression et pour lesquels débattre deux heures pour participer à une manifestation est déjà difficile.

Pour le SNEP, soucieux de son indépendance, les buts et les modes d'action sont à construire en son sein. Certaines propositions, en elles mêmes légitimes, construites à l'extérieur des organisations syndicales ne peuvent être transformées en prêt à porter syndical. La direction du SNEP a organisé le débat dans l'organisation en toute transparence et participé aux débats fédéraux sur la base des mandats élaborés.

Le secrétariat national



à l'île de la Réunion

vailleurs du public et du privé, d'exprimer, au plus haut niveau possible pour chacun, leur opposition aux réformes en cours et l'exigence d'ouvertures de négociations sur de toutes autres bases.

Le 27 mars, le secrétariat national écrivait dans le bulletin 689 : « Une action élargie et durable est nécessaire, des formes renouvelées doivent être recherchées, la grève reconductible est une des possibilités mais ne représente pas la seule perspective. Le SNEP considère qu'aucune forme d'action n'est à exclure si elle résulte d'un débat réel et profond avec un grand nombre de personnels. L'essentiel est bien que les personnels se mettent en action sur des modalités qu'ils se sentent aptes à réaliser et à unifier. Dans cette dynamique rien n'est à exclure ». C'était le sens de la motion du CDN des 20 et 21 mars votée à l'unanimité moins deux abstentions.